

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6194 Société : 153599

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL HACHIMI HAKIMA

Date de naissance : 27/10/1959

Adresse : Cte ESSAADA C m° 23 ERAC BOUARGANE AGADIR

Tél. : 066.1.33.60.13 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19/12/2022

Nom et prénom du malade : EL HACHIMI HAKIMA Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

DENNATOSE

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/12/22	C2		300.000	Dr Farida GHANEM Infirmière - Venerologue 22 Bd Abdellatif Bourguiba 10-88 Fax: 33-22-21-22-22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AYMANE AGUEDACH KAMAL Quartier Val Fleuri 3 Blz, B- Murgen/Résidence Talbot 11 Tél/Fax: 0521 22 12 12	19/12/2012	120,10

nca ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

Docteur Badia GHARBI
DERMATOLOGUE - VENEROLOGUE
Spécialiste des maladies de la peau
du cuir chevelu et des ongles
Maladies sexuellement transmissibles
Cosmétologie

الدكتورة بديعة غربي
اختصاصية في أمراض الجلد
الشعر والأظافر
الأمراض التناسلية
الطب التجميلي

Casablanca, le 19/12/92

ن° ٤٢ a HACHINI HALLINA

٤٠,-

- O DERMONAL gel

pour relâcher la peau
avec une crème

٨٠,١٠

*

Xyrazol - ep (PN)
acq li le soin

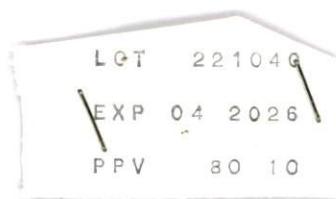
x 2 fcm

✓ ١٢٠,١٠

PHARMACIE AYMANE
AGUEDACH KAMAL
Quartier Val Fleuri 3 Bis, Rue Henri
Munger, Résidence Talbi III, Casablanca
Tél/Fax: 0522 99 69 21

Dr Badia GHARBI
Dermatologue - Venereologue
56, Bd Abdelmoumen
Résidence REDA Abdelmoumen
Casablanca - Maroc - Tel: 0522 20 40 88 Fax: 0522 20 42 10
elle

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
ID:650650
PPV:40,00 DH
6 118000 161301



SHAMMAGI KANNA
AGENDA OF KANNA
Dermatologische Wirkstoffe
Antiseptische Wirkstoffe
Antimikrobielle Wirkstoffe
Antivirale Wirkstoffe
Antihistaminische Wirkstoffe
Antidiarrhoische Wirkstoffe
Antitussive Wirkstoffe
Antipyretische Wirkstoffe
Analgetische Wirkstoffe